

ARRETE MUNICIPAL

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

**Le Maire
de BROMONT LAMOTHE,**

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu la délibération n° 2022-83 du 16 décembre 2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté n° 2025-08 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 janvier 2025 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MOSNIER Elodie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

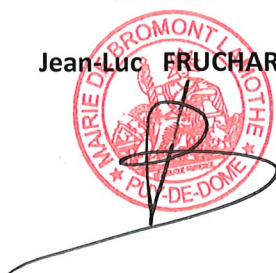
Article 2 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à BROMONT-LAMOTHE, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire

Jean-Luc FRUCHART



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :